

CLIC de Port-Jérôme

Compte-rendu de la réunion n°10

Lundi 15 octobre 2007

Maison de l'Intercommunalité - Lillebonne



Etaient présents :

Collège Etat

Membres titulaires	Préfecture de la Seine-Maritime	-
	SIRACED-PC	Mme LANDAIS
	DRIRE Haute-Normandie	M. HUART
	DRE Haute-Normandie	
	DRTEFP Haute-Normandie	-
	SDIS 76	Commandant AUDOUIN
Membres associés	Préfecture de L'Eure	M. VIGNERON
	Sous-Préfecture du Havre	-
	Gendarmerie Nationale	-
	Police Nationale	Mme ROUSSEL-HOUDEMONT
	SAMU du Havre	-
	Education Nationale	Mme BAHRA-FLEURY

Collège Collectivités locales

Membres titulaires (Mairie)	Lillebonne	<i>Excusé</i>
	Notre-Dame de Gravenchon	M. WEISS
	Petiville	-
	Quillebeuf sur Seine	-
	Saint-Aubin sur Quillebeuf	M. GUERINOT
	Saint-Jean de Folleville	<i>Excusé</i>
Membres associés (Président)	Région Haute-Normandie	-
	Département de la Seine-Maritime	M. HUBERT
	Département de l'Eure	-
	Syndicat Mixte de Port-Jérôme	M. WEISS
	Communauté de Communes de Port-Jérôme	M. PAYANT
	Communauté de Communes de Quillebeuf	-

Collège Exploitants

Membres titulaires	BENP Lillebonne / SODES	M. PRADEL
	Esso Raffinage SAF	M. BOUCHARD
	ExxonMobil Chemical France	M. ODOUX
	ExxonMobil Chemical Polymères	-
	LANXESS Elastomères	M. GUILLAIN
	Socabu	M. BOUCHARD
Membres associés	ExxonMobil Chemical SAS	M. BOUCHARD
	Total Petrochemicals France	M. VERLAINE
	Primagaz	M. BILLARD
	Trapil	-
	Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région	M. ODOUX
CCI de Bolbec-Lillebonne	-	

Collège Riverains

Membres titulaires	Haute-Normandie Nature Environnement	-
	APDILE	Mme POULAIN
	Ecochoix	-
	FCPE	-
	PEEP	-
	Work Up SARL	M. MAUGARD
Membres associés	Ecole Schweitzer	<i>Excusée</i>
	Collège de Notre-Dame de Gravenchon	-
	Inspection académique	Mme BAHRA-FLEURY
	Groupe « Risque majeurs et environnement » du Rectorat de Rouen	M. LEMARCIS
	Sonotri	-
	Energie Plus SA	-

Collège Salariés

Membres titulaires : <i>CHSCT des Entreprises Seveso seuil haut</i>	Esso Raffinage SAF (ERSAF)	M. COUSIN
	ExxonMobil Chemical France (EMCF)	<i>Excusé</i>
	ExxonMobil Polymères (EMCP)	M. MERHANT
	Lanxess Elastomères	M. VALETTE
	Socabu	-
	SODES	M. PETIT
Membres associés	CHSCT ExxonMobil Chemical SAS (EMC SAS)	-
	CFDT	M. BRULIN
	CFE-CGC	-
	CFTC	-
	CGT	M. LECOMTE
	FO	-

Invités

APDILE	Mme WALESCH
CHSCT United Chemical France	Mme LEPAPE
Communauté de communes de Port-Jérôme	M. LECLERE
DDE	Mlle LE CALVEZ
DRIRE Haute Normandie	M. GRESSENT
EMCF	M. PIEROTTI
ERSAF	M. DUVAL
Mairie de Saint Aubin sur Quillebeuf	Mme LAMBERT
Police Nationale	M. MARTINEZ
SODES	M. WARLOP
Syndicat Mixte de Port-Jérôme	Melle CARDON M. CHENEAU Mme PENEZ CAPOT

Liste de diffusion du compte-rendu :

- o Membres de droit du CLIC (cf. : arrêté préfectoral du 12 mai 2003),
- o et/ou représentants présents le 14 mai 2007.

Ordre du Jour

- Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président du Syndicat Mixte de Port-Jérôme,
 - Approbation du compte rendu du comité du 14 mai 2007,
 - 1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité, par Monsieur Christophe HUART, DRIRE Haute Normandie,
 - 2. Retour sur l'incident d'EssoRaffinage SAF le 3 juin 2007, par Monsieur DUVAL, EssoRaffinage SAF,
 - 3. Présentation de trois bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS) :
 - ExxonMobil Chemical France,
 - SODES,
 - Socabu.
 - 4. Démarrage de BENP Lillebonne / SODES, par Monsieur Antoine PRADEL, BENP, SODES/Tereos,
 - 5. Premier bilan de l'exercice PPI du 9 octobre 2007, par un représentant du SIRACED-PC,
 - 6. Salariés étrangers présents sur entreprises Seveso – Difficultés de communication et conséquences, par Monsieur Jean Michel ODOUX, Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région,
 - 7. Questions diverses
 - Sirènes PPI : modification du signal d'alerte du réseau de Port-Jérôme, plan d'action présenté par Madame Maritxu PENEZ, Syndicat Mixte de Port-Jérôme,
 - Bilan de la réunion d'information des entreprises riveraines du 12 octobre 2007, par Monsieur Jean Michel ODOUX, Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région,
 - Outils de communication : le site internet des CLIC de Haute-Normandie et le CD rom sur les risques majeurs mis en œuvre par Monsieur Philippe GRESSENT, DRIRE Haute Normandie.
- Conclusion

Glossaire

CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
PCEx	Poste de Commandement Exploitant
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGS	Système de Gestion de la Sécurité
SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile

- Introduction par Monsieur Jean-Claude WEISS, Président du CLIC de Port-Jérôme et Président du Syndicat Mixte de Port-Jérôme.
- Approbation du compte rendu du comité du 14 mai 2007.

1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité, par Monsieur HUART, DRIRE Haute Normandie.

A noter deux incidents sur le site industriel depuis le dernier comité. Un incident fait l'objet d'une présentation au CLIC. L'autre est beaucoup moins conséquent mais est toujours riche d'enseignements. Il s'agit d'un rejet de 100 litres de fuel lourd en Seine lors de travaux, au niveau de l'appontement « 1 » d'ExxonMobil. Habituellement le fuel est récupéré par une pompe qui se trouvait en panne dans ce cas précis. Peu de dossiers ont été présentés au CODERST compte tenu de la période estivale.

2. Retour sur l'incident d'EssoRaffinage SAF le 3 juin 2007, par Monsieur DUVAL, EssoRaffinage SAF.

La détonation a été entendue par de nombreuses personnes en ce dimanche après midi, ce qui a suscité beaucoup d'interrogations. Dans l'accidentologie, il n'y a pas d'exemple de ce type d'incident dû à une corrosion uniforme sur une zone précise de tuyauterie. Six personnes se trouvaient sur l'unité. Elles ont été choquées psychologiquement mais ont réalisé toutes les opérations de mise en sécurité de l'unité. Le coût des dégâts s'élève à 500 000 €. Visiblement, les dégâts étaient de faible ampleur et portaient principalement sur un support de soupape à environ 20 m de l'explosion. La ligne datait des années 60. Cet incident va augmenter la probabilité d'occurrence de ce type d'évènement.

Monsieur COUSIN demande si l'ensemble des lignes de même type a été vérifié et si les inspections métal sont modifiées. Monsieur DUVAL confirme que l'incident a généré des modifications de stratégie pour l'ensemble du groupe sur ce type de ligne. Les inspections métal sont également intensifiées.

Monsieur HUART souligne que la ligne était calorifugée. Monsieur DUVAL précise que les problèmes de corrosion sous calorifuge sont à traiter avec importance. Ce calorifuge peut être employé pour protéger le personnel ou conserver l'énergie.

Monsieur BRULIN s'interroge sur le nombre de lignes supportées de la sorte. En fait, de nombreuses lignes de ce type ont été éliminées. Les modifications portent dans un premier temps sur les lignes à haut risque. Seules les lignes pour produits froids ne seront pas modifiées.

Monsieur HUART explique que la DRIRE s'est rendue sur les lieux le jour même. Elle a ensuite proposé au Préfet un arrêté de mesures d'urgences (c'est à dire que cet arrêté ne passe pas au CODERST) avec vérification de contrôle sur l'ensemble de la ligne. La corrosion étant inhabituelle, une demande d'information et de documentation a également été formulée.

La discussion se poursuit ensuite sur la communication durant la crise.

Monsieur AUDOUIN souligne que l'incident a été remarqué par un grand nombre de personnes de par son bruit et son panache de fumées. Dans les premiers instants, le SDIS a appelé le site et non pas le contraire. Le Poste de Commandement Exploitant (PCex) n'a pas été monté immédiatement compte tenu des actions nécessaires de terrain. Une réflexion entre le SDIS et l'industriel a été menée sur l'attitude à adopter : engager des forces, prévoir un détachement ... Le retour d'informations s'est réalisé comme dans le cadre de la cellule infra PPI. Le SDIS a ensuite eu des réponses tout au long de la soirée.

Monsieur DUVAL ajoute que la mise en sécurité du site a été la première action. Les pompiers du site sont arrivés sur place en moins de 15 minutes. Le PCex a été monté en moins de 20 minutes. Ce temps peut être long pour ceux qui ont entendu le bruit et vu le panache.

Monsieur LECOMTE souligne que l'explosion a eu un impact psychologique chez certains salariés. Il n'y a pas eu de blessé corporel mais les personnes atteintes au niveau psychologique sont aussi des blessés.

Monsieur DUVAL précise que l'entreprise s'est trouvée démunie face à cet aspect de l'incident qui n'avait pas été pris en compte jusqu'à présent. Le POI a été modifié afin de le prendre en compte. Ainsi le service médical élabore une liste de psychologues disponibles rapidement après un incident.

Enfin, une personne ne se sentant pas capable de reprendre son activité sur l'unité concernée a été déplacée sur un autre secteur.

Monsieur WEISS évoque le point de vue de la commune. La détonation a été entendue dans toute la ville. Il insiste sur le fait que la Mairie doit être avertie à partir du moment où un événement sort du site afin d'informer la population. Les relations avec l'industriel pourraient être similaires à celle des premiers instants du POI de l'exercice grandeur nature du 9 octobre 2007.

Monsieur ODOUX indique que la mobilisation des moyens humains et des secours passe par un canal de communication. La communication extérieure vient dans un second temps.

Monsieur AUDOUIN précise que les mêmes difficultés sont rencontrées avec la Préfecture : il est difficile d'effectuer le travail de terrain et de remonter l'information en même temps.

Monsieur PIERROTI ajoute que les informations doivent être vérifiées et vérifiables. Pour Monsieur AUDOUIN, il existe de nombreuses incertitudes sur les informations mais il est important d'établir un climat de confiance entre les services.

Monsieur PIERROTI poursuit en expliquant qu'il existe une différence entre la communication grand public et les discussions entre spécialistes où il peut y avoir des incertitudes. Les 30 premières minutes sont les plus importantes et les plus difficiles.

3. Présentation de trois bilans industriels des Systèmes de Gestion de la Sécurité (SGS)

- ExxonMobil Chemical France, par Monsieur ODOUX.

Les échanges avec la salle se sont tenus après la seconde présentation d'ExxonMobil (site de Socabu).

- Socabu, par Monsieur ODOUX.

A noter la diminution notable du risque par modification du type de stockage d'ammoniac qui passe d'un stockage de 19 tonnes à un approvisionnement par container de 500 kg.

A ce sujet, Monsieur BRULIN demande quelles seront les conséquences sur le transport routier car il faut prendre garde à ne pas transférer le risque à l'extérieur du site.

Pour Monsieur ODOUX, il n'y aura pas d'impact sur la fréquence des transports. A priori, le risque n'est pas exporté sur les routes.

Monsieur BRULIN s'interroge sur l'exercice POI réalisé sur la ligne alimentant l'entreprise Lanxess Elastomères : pourquoi l'exercice n'a-t-il concerné que le groupe ExxonMobil et qu'il n'a pas été mis en commun avec Lanxess ? Ces exercices en communs permettent de détecter les disfonctionnements éventuels entre les interfaces.

Monsieur ODOUX explique qu'il s'agit là du scénario retenu pour l'exercice. Il en existe d'autres avec la possibilité d'implication des entreprises riveraines, industrielles ou non. Ces exercices seront programmés en 2008 pour l'ensemble des industriels du site de Port-Jérôme.

Monsieur PAYANT s'interroge sur le choix POI / PPI lorsqu'un incident englobe plusieurs entreprises.

Madame LANDAIS est claire sur la question du point de vue réglementaire : à partir du moment où les événements dépassent les limites de l'entreprise, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché.

Monsieur LECOMTE mentionne l'intervention des moyens extérieurs (Police Municipale Intercommunale, pompiers ...) lors du POI du 3 juin dernier.

Madame LANDAIS précise que la notion de POI / PPI n'est pas liée à l'intervention des moyens extérieurs mais aux limites de l'entreprise. La barrière est claire.

Monsieur LECOMTE poursuit sur la communication vers les travailleurs.

Monsieur AUDOUIN rappelle que lors de l'incident survenu sur l'entreprise EcoHuile en 2006, il est apparu important pour les autres industriels de détenir l'information même si il n'y avait pas de risque.

- SODES, par Monsieur PRADEL.

A noter que l'entreprise SODES a arrêté sa production d'éthanol de synthèse en septembre 2007. La raison sociale de la nouvelle entreprise de bioéthanol est BENP Lillebonne. Un projet de reprise de la production d'éther éthylique sur le site de la SODES est à l'étude.

4. Démarrage de BENP Lillebonne / SODES, par Monsieur Antoine PRADEL, BENP Lillebonne / SODES.

La présentation est jointe au présent compte rendu.

Une visite du site sera organisée pour le CLIC de Port-Jérôme en 2008.

Monsieur COUSIN s'interroge sur les entrées et sorties de produits par camions.

Monsieur PRADEL explique que le blé est exclusivement transporté par camions à raison de 100 véhicules par jour. A titre de comparaison, une sucrerie en période sucrière, génère 1 000 camions par jour. L'alcool produit par BENP Lillebonne est transporté par bateau ou par voie ferrée. Le volume des drèches (sous produit du traitement du blé) n'est pas encore évalué du fait qu'il s'agit de la première année de commercialisation de grande ampleur.

Monsieur COUSIN s'intéresse à la sécurité du site et au stockage de produits toxiques tels que la soude ou les acides.

Monsieur PRADEL précise que la SODES utilisait une boucle d'acide à haut débit. Les salariés (qui ont tous été transférés sur BENP Lillebonne) connaissent donc le risque lié à l'utilisation de ces produits. Quant aux réactions biologiques liées au processus de fabrication du bioéthanol, il n'y a pas de risque d'emballement. Les températures maximales associées à la levure s'élèvent à 40°C.

Monsieur GUERINOT attire l'attention sur les mauvaises odeurs émises par la nouvelle unité.

Monsieur PRADEL s'excuse tout d'abord pour les désagréments. Il explique ensuite que ces odeurs de « pain grillé » sont liées à la partie séchage du processus de fabrication. En phase normale, la vapeur d'eau est récupérée pour des questions d'énergie par un système à flot tombant. En phase de démarrage (depuis le 21 juin 2007), il est nécessaire de faire des ajustements car l'usine n'existe pas ailleurs dans le monde. Dans le cas présent, le foyer a un problème de détection de flamme.

Traditionnellement, un sécheur est composé d'un tambour de grande taille devant lequel est placé un foyer. Les gaz de combustion chauds sont envoyés dans le tambour et les rejets de gaz et de vapeur d'eau sont expulsés à l'atmosphère. Le système de BENP Lillebonne est particulier : il ne s'agit pas d'un foyer direct mais d'un foyer indirect comprenant un échangeur thermique gaz / gaz. L'air humide dégagé du tambour se condense sur un échangeur à flot tombant. Chaque arrêt provoque naturellement des entrées d'air dans le tube ce qui empêche la condensation dans l'échangeur. L'air doit alors être chassé pendant 2 à 3 heures après chaque arrêt. Les améliorations sont en cours. L'entreprise étudie également avec la DRIRE, l'installation d'une cheminée laveuse. Par comparaison, en fonctionnement normal, la cheminée extérieure ne servirait que comme une torche en pétrochimie.

Monsieur BRULIN s'interroge sur l'organisation des secours et sur la coordination de BENP Lillebonne avec la SODES et SENALIA.

Monsieur PRADEL indique que l'organisation de la SODES a été reconduite et adaptée à BENP Lillebonne. Les risques sont similaires : production et stockage de liquides inflammables. BENP Lillebonne est un nouveau site classé Seveso seuil haut. Il a ainsi rempli un dossier d'autorisation d'exploiter à part entière. L'effet domino a été pris en compte avec SENALIA. Pour les risques d'explosion dus aux poussières, il faut s'adresser directement à SENALIA.

Monsieur AUDOUIN demande où en est la mise à jour des plans de secours. Monsieur WARLOP indique qu'elle est en cours et qu'elle sera transmise prochainement.

Monsieur LECOMTE s'interroge sur l'impact de l'installation sur les producteurs normands de blé. Pour Monsieur PRADEL, du fait des échanges de flux entre coopératives, le blé utilisé est normand. Il ne dispose pas de données chiffrées. L'entreprise consomme 800 000 tonnes de blé par an soit 2 000 tonnes par jour. Le stockage dans les silos de SENALIA représente 15 jours de production d'éthanol.

Monsieur LECOMTE poursuit sur l'utilisation du transport fluvial mentionné lors de la première présentation du projet en 2005.

Monsieur HUART explique que l'arrêté préfectoral mentionnait une limite minimale de réception par navire.

Monsieur MERHANT s'interroge sur la possibilité d'un appontement et sur la liaison entre les navires et BENP Lillebonne compte tenu du trafic routier déjà important.

Monsieur PRADEL indique que les marchés sont en train de se conquérir. La vision à moyen terme doit se préciser dans les mois à venir. Il semblerait difficile pour SENALIA d'avoir un appontement sur la Seine car le site se situe dans un virage. Par ailleurs, la route reste une route industrielle.

Monsieur WEISS précise néanmoins que la route appelée « industrielle » est ouverte au public.

Monsieur ODOUX rappelle l'action Nez au vent sur le site industriel de Port-Jérôme. Il serait intéressant de mettre à jour les profils olfactifs des entreprises ainsi que d'élaborer ceux des nouvelles installations.

Monsieur MAUGARD s'interroge sur l'arrêt de l'activité SODES et le classement de BENP Lillebonne.

Monsieur PRADEL explique que l'entreprise SENALIA n'est pas classée Seveso. C'est une installation classée soumise à la réglementation sur les silos.

Les deux entités BENP Lillebonne et SODES sont classées Seveso seuil haut.

Monsieur BRULIN attire l'attention sur les zones non démontées de l'entreprise SODES.

Monsieur PRADEL souligne que les unités sont arrêtées, lavées et mises en sécurité (les canalisations sont mises sous azote afin d'éviter la corrosion). Il n'existe pas de connexion entre BENP Lillebonne et SODES.

Enfin, une visite du site pourrait être organisée en 2008.

5. Premier bilan de l'exercice PPI du 9 octobre 2007, par Madame LANDAIS, Préfecture de Seine Maritime, Sécurité civile.

La réalisation de l'exercice provient d'un souhait commun de l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, la réglementation impose un exercice tous les 3 ans ce qui est difficile en Seine Maritime compte tenu du nombre d'installations industrielles et nucléaires concernées.

Monsieur BOUCHARD présente le scénario. Il a été construit pour répondre à un cadre donné : une demi-journée, confinement des écoles entre 9h et 11h, mise en place des acteurs ...

A 7h45, un scénario de crise a été déclenché sur une unité du vapocraqueur d'EMCF sur la base d'une explosion suivie d'un incendie. Il s'est propagé à une autre partie de l'installation et a ainsi représenté une menace sur une ligne de gaz toxique.

Pour plus d'information, il est possible de se renseigner auprès de Monsieur BOUCHARD.

Monsieur WEISS précise que l'élu d'astreinte n'a pas été contacté comme cela est prévu dans le PPI. La personne des services techniques qui a reçu l'appel, ne s'y attendait pas mais sa réaction a été positive : elle a joint son Directeur qui a contacté Monsieur WEISS. Le Maire a alors appelé l'industriel et la Préfecture. Lorsqu'il a su que la cellule infra PPI était déclenchée, il a proposé au Préfet de monter le PCO. Le PCO n'était pas monté au préalable à l'exercice, c'est sous l'accord du Préfet qu'il l'a été.

Madame LANDAIS poursuit en expliquant que la pratique de l'audioconférence satisfait l'ensemble des acteurs. Elle permet à tous d'avoir le même niveau de connaissances.

Compte tenu des conséquences possibles sur le site et à l'extérieur, la décision a été prise de déclencher les sirènes à partir de la console du PCO. Afin de multiplier les systèmes d'alerte, le Maire a également utilisé son automate d'appel pour contacter sa population.

Le PCO a réalisé : la vérification du bouclage des routes, l'évaluation de la situation, le contact avec le Centre Opérationnel Départemental, le confinement de l'ensemble des sites concernés par le nuage potentiel en fonction du vent ...

Le bilan du confinement dans les écoles est positif.

Les points à améliorer sont la gestion des trafics routiers ainsi que la diffusion et la clarté des messages.

Le site de Port-Jérôme est un des plus sensibilisés aux risques, la culture du risque y est bien présente. La pédagogie est l'art de la répétition.

Monsieur WEISS souhaite mentionner son entière satisfaction et se trouve prêt à recommencer un exercice d'état major par exemple, faisant intervenir d'autres entreprises de Port-Jérôme. L'exercice a démontré la capacité de fonctionnement du PPI. La communication n'a pas toujours fonctionné correctement comme l'exemple de la radio France Bleu qui annonçait dès 7 h du matin la mise en place du PPI.

En matière de communication, les limites d'application du PPI sont toujours une problématique par exemple le quartier du Bois du Parc à Notre Dame de Gravenchon qui n'en fait pas partie. Il est par ailleurs important de penser aux relations des postes de commandement avec les autres communes et les entreprises.

Monsieur ODOUX ajoute que l'exercice permet de montrer ce qui ne fonctionne pas. Les retours des autres entreprises du site sont positifs.

Monsieur AUDOUIN indique que dans le cadre d'un PPI nucléaire, il existe une cellule regroupant les Maires afin de partager les informations. Il serait intéressant de s'inspirer de ce genre de dispositif.

Monsieur WEISS confirme que l'exercice s'est mieux déroulé qu'en 1997, du fait de l'entraînement. Il lui semble que les acteurs sont entrés plus vite dans le jeu. Il attire l'attention sur le fait qu'il est indispensable qu'une personne connaissant parfaitement le site, soit présente au PCO, dès le début.

Monsieur BRULIN, observateur au PCO, remarque néanmoins que l'exploitant n'occupait pas la table qui lui était réservé dans la salle principale.

Monsieur ODOUX indique que 2 membres de la direction seraient nécessaires au PCO : un pour gérer l'information dans la salle principale où se trouvent tous les acteurs de terrain et un pour la salle de décision où se trouvent le Maire, le Sous Préfet et un

représentant du SIRACED PC. Au PCEX, lors du PPI, il y avait entre 20 et 25 personnes. Ce nombre peut être similaire lors d'un POI mais en réalité, le poste de commandement s'adapte au nombre de personnes présentes.

Monsieur WEISS conclut en remerciant l'ensemble des participants. Il reconnaît qu'il est agréable de savoir que les actions sont réalisées lorsqu'il les demande sans avoir à le vérifier. Les pompiers amènent une intéressante connaissance de la crise et un appui à la réflexion. Enfin, la population a bien joué le jeu du confinement.

6. Salariés étrangers présents sur entreprises Seveso – Difficultés de communication et conséquences, par Monsieur ODOUX, Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région.

Suite à la présentation de Monsieur ODOUX, Monsieur MERHANT s'interroge sur la réalisation des traductions, à savoir si elles sont réellement faites ou s'il s'agit d'un projet car il ne les a jamais vues. Monsieur ODOUX assure que le document est transmis en français à l'entreprise qui doit se charger de le traduire avant de le donner aux intervenants. Il propose d'examiner de plus près la problématique à l'issue du comité.

Monsieur COUSIN ajoute que lors des arrêts obligatoires comme celui de 2005, la présence de traducteurs n'était pas systématique.

Monsieur ODOUX souligne que ces chantiers nécessitent beaucoup de main d'œuvre étrangère. Les problèmes alors rencontrés en 2005 ne se sont pas renouvelés en 2006 du fait des modifications apportées au système.

Monsieur LECOMTE signale qu'il existe de nombreux exemples de non respect. Ces réalités ne sont pas constatées uniquement sur Port-Jérôme mais sur les installations classées Seveso en général. Il s'interroge sur la responsabilité du maintien de la sécurité sur les chantiers.

Pour Monsieur ODOUX, cette sécurité incombe à l'entreprise utilisatrice de main d'œuvre en mettant en place les mesures de coordination nécessaires. Les industriels Seveso mettent à disposition des supports que les entreprises extérieures traduisent. Une vérification s'impose ensuite. Les CHSCT sont aussi des lieux pour ce genre de débats.

Monsieur ODOUX précise que des réunions d'information des entreprises intervenantes sont organisées, constatant cependant une faible participation de celles-ci.

Monsieur LECOMTE indique que, face à ce constat, il serait opportun d'augmenter ce type de réunions pour qu'elles soient mieux prises en compte par les entreprises et les représentants de leurs personnels.

Monsieur WEISS conclut ces échanges en soulignant que ce type de sujet mérite d'être abordé en CLIC. Il constate l'amélioration des processus mais les efforts doivent être poursuivis.

7. Questions diverses.

- Sirènes PPI : modification du signal d'alerte du réseau de Port-Jérôme, plan d'action présenté par Madame PENEZ, Syndicat Mixte de Port-Jérôme.

Le site industriel de Port-Jérôme est équipé d'un réseau de 10 sirènes d'alerte du Plan Particulier d'Intervention. Le Syndicat Mixte de Port-Jérôme s'est vu confié la gestion et l'organisation de la maintenance de ces sirènes communales et industrielles.

Afin de répondre aux préconisations de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte, le Syndicat Mixte de Port-Jérôme a choisi, en accord avec les propriétaires de sirènes, un prestataire, la société Optéor qui réalise l'actuelle maintenance.

Compte tenu de l'ancienneté du réseau et des incertitudes de compatibilité du matériel à installer, la mise à niveau se fera en deux étapes :

- Dans un premier temps, la modification interviendra courant octobre sur une sirène,
- Dans un second temps, si l'opération réussit, elle sera étendue à l'ensemble du réseau de sirènes.

Ces travaux s'effectueront d'ici fin 2007 et devront être accompagnés d'une campagne de communication afin d'informer l'ensemble de la population.

Les essais sont d'ores et déjà mensuels depuis le mois octobre. Les détenteurs de télécommandes déclenchent le réseau par alternance.

En 2008, dès lors que le PPI de Port-Jérôme sera révisé, une étude portera sur l'audibilité des sirènes en place ainsi que sur la nécessité d'évolution du réseau.

Monsieur ODOUX ajoute que la plaquette PPI sera également mise à jour.

- Bilan de la réunion d'information des entreprises riveraines du 12 octobre 2007, par Monsieur ODOUX, Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région.

Dans le cadre de l'opération « 7 jours pour comprendre la sécurité », l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région a réalisé une opération de communication des entreprises du PPI vers les entreprises riveraines. Les 10 entreprises Seveso et autant d'entreprises génératrices de risques ont présenté leurs dangers. Près de 150 invitations nominatives avaient été envoyées aux artisans comme aux entreprises plus importantes. Le succès de la manifestation est mitigé : l'auditoire se composait d'une cinquantaine de personnes. Le document de synthèse réalisé pour l'occasion sera transmis à chaque entreprise qui n'a pu participer. Ce document présente l'activité des entreprises du PPI, leur cercle PPI et surtout les numéros de téléphones à contacter en cas d'urgence. Il peut servir de document de référence et d'annuaire d'urgence.

Monsieur AUDOUIN souhaiterait qu'au préalable, des précisions soient apportées au document : toutes les informations ne sont pas homogènes et en particulier sur les rayons de dangers ce qui peut venir en contradiction avec les documents officiels tels que le PPI.

Monsieur VERLAINE précise que ce document sera revu avant sa diffusion.

Monsieur LECOMTE relève la bonne initiative des industriels en particulier au vue du nombre d'invitations. Il recommande de renouveler l'opération régulièrement, sans attendre le prochain PPI.

Monsieur ODOUX précise que la dernière réunion datait de 2002. Il ajoute que la collecte d'information fait partie de la démarche. Ainsi, une base de données commune à tous les industriels est en cours de réalisation par le Syndicat Mixte de Port-Jérôme.

Monsieur HUART salue l'initiative et rejoint les remarques sur la façon dont le document est réalisé.

- Outils de communication : le site internet des CLIC de Haute-Normandie et le CD rom sur les risques majeurs mis en œuvre par Monsieur GRESSENT, DRIRE Haute Normandie.

L'adresse du site est <http://www.spinfos.fr/>. Le site est toujours en cours d'évolution. Il contient néanmoins bon nombre d'informations sur les CLIC de Haute Normandie, sur le SPPPI et sur les PPRT comme celui de Port-Jérôme (généralités et état d'avancement). Chaque CLIC aura son accès et pourra en particulier, mettre en ligne les comptes rendus de réunion.

Le CD Rom sur la prévention des Risques Majeurs en Haute Normandie a été réalisé par le SPPPI Basse Seine avec le soutien de nombreuses collectivités locales comme la Communauté de Communes de Port-Jérôme. Un premier tirage a été effectué début octobre pour consultation et vérification du bon fonctionnement. La version finale sera disponible fin 2007. Les membres du CLIC en recevront tous un exemplaire. Il sera également diffusé dans les établissements scolaires.

En fin de comité, Monsieur LECOMTE signale la situation de l'entreprise CGE (Contrôle Gammagraphie de l'Estuaire) présente sur la zone d'activités du Manoir à Lillebonne et suspectée de tirs gamma à l'intérieur du bâtiment qu'elle occupe.

Monsieur HUART précise que l'entreprise réalise des contrôles de tuyauteries par radiographie auprès de plusieurs entreprises du site et dispose de 2 sources radioactives scellées. La surveillance est réalisée par l'autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et non pas par la DRIRE (rubrique 1715 de la nomenclature des installations classées). Suite aux rumeurs, l'ASN a réalisé une visite et n'a pas constaté d'écart majeur. Monsieur HUART ne pense pas que le CLIC soit le lieu où ce type de problème doit être abordé.

Monsieur LECOMTE répond qu'il s'étonne de cette précision suite aux informations données par la DRIRE sur l'enquête qu'elle a été amenée à faire concernant les craintes évoquées ces dernières semaines sur les activités de cette entreprise. En effet, il rappelle que le CLIC (selon l'article 3 du décret du 1/2/2005 l'instituant) a « une mission d'échanges et d'informations sur les actions menées par les exploitants des installations classées, sous le contrôle des pouvoirs publics, ... ». Il lui paraît alors tout à fait légitime que cette enquête ait été évoquée au CLIC, d'autant qu'elle succédait à une médiatisation qui pouvait légitimement engendrer des craintes auprès des populations environnantes du site évoqué.

➤ Conclusion

Monsieur WEISS clôture ce comité riche en sujets et donne rendez vous à l'ensemble de ses membres en 2008 avec un projet de visite de site.

DERNIERS TEXTES PARUS :

Circulaire du 23 juillet 2007 relative à l'évaluation des risques et des distances d'effets autour des dépôts de liquides inflammables et des dépôts de gaz inflammables liquéfiés.

- Introduit certains phénomènes nouveaux sur les bacs de stockage de liquides inflammables
- Confirme les méthodes de calcul des distances de danger autour des stockages de gaz liquéfié
- Définit certaines règles de prise en compte des BLEVE et UVCE

Circulaire du 24 juillet 2007 relative à la prise en compte des effets de projection dans les études de dangers des installations classées puis dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques

INCIDENTS SIGNIFICATIFS :

Date	Etablissement	Incident	Cotation BARPI			
			Economique	Environnement	Produit dispersé	Conséquences humaines
03/06/2007	ESSO RSAF	Feu sur unité DIST 2 (LGOfiner) suite rupture d'une canalisation d'hydrogène	2	0	1	0
06/06/2007	ESSO RSAF	Rejet de 100 litres de fuel lourd en Seine au niveau de l'apportement 1, lors de travaux	0	0	1	0

INSPECTIONS SEVESO :

Nombre de visites réalisées depuis le 14 mai 2007 :

Nom établissement	Commune	Nombre de visites
BENP	Lillebonne	1
ESSO RSAF Raffinerie	Notre Dame de Gravenchon	11
EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE	Notre Dame de Gravenchon	2
EXXONMOBIL CHEMICAL POLYMERES	Notre Dame de Gravenchon	2
PRIMAGAZ	Notre Dame de Gravenchon	1
SODES	Lillebonne	1

DOSSIERS PRESENTES AU CODERST (CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES)

SOCIETE	OBJET	CODERST
ESSO R SAF	Etude de dangers (stockage des gaz inflammables liquéfiés "GIL" du bloc 62) Dérogação sur la température rejets eaux résiduaires	12/06/2007
ESSO R SAF	Etudes de dangers des unités REF 1 et REF 2	11/09/2007
ESSO R SAF	Etude de dangers des installations de production d'utilité	

